

Siège social : PK 23.7 coté mer 98711 PAEA
Déclaration du 19 septembre 2023 - *Récépissé*
 n° W9P1010913

Annonce n° 48889

TE PAHU NUI

Objet : favoriser l'art musicale,culturel,traditionnel et étrangères
 organiser des journées et des soirées évènementiels,
 créer des rencontres musicaux,culturels inter iles,nationaux et internationaux
 mettre en place des cours d'instruments musicaux traditionnels tels que le ukulelele,toere,tari parau,faatete, pahu et pahu tairi,etc..
 soutenir les actions sociales,culturelles et sportives
Siège social : TUBUAI
Déclaration du 15 septembre 2023 - *Récépissé*
 n° W9P1010905

Annonce n° 53229

MAIONOONO A VERAURA A TETUAURA

Objet : Cette association a pour objet :
 Développer le secteur agricole, horticole, l'élevage, apiculture, vanille, coprah, Forestier et la pêche lagunaire pour soutenir le développement du pays (Insertion, Manifestation Soutien aux entreprise et affaires de terre, etc.).
 Favoriser les projets de soutien à l'inclusion économique des jeunes.
 Organiser des déplacements en Polynésie Française ou hors territoire pour participer à des événements ou manifestations relatives à son projet.
 L'association a pour objet de réaliser et soutenir tout projets dans le domaine de la culture, artisanat, jeunesse sport, emploi, cohésion, sociale, développement économique, cadre de vie urbain.
Siège social : Punaauia PK 12.500 coté mont..
Déclaration du 28 septembre 2023 - *Récépissé*
 n° W9P1010947

Annonce n° 17019

TAMAHEI

Objet : Cette association a pour objet :
 CORPORATIVE
 ACTIVITÉ SPORTIF
 ACTIVITE TRADITIONNEL
 RASSEMBLEMENT JEUNESSE ET ENFANT
 DANS LE CADRE SPIRITUELLE
 FAIRE DES DÉCOUVERTES
Siège social : TAHAA - POUTORU (APU)
Déclaration du 19 septembre 2023 - *Récépissé*
 n° W9P2004672

Annonce n° 68392

TE HENUA MOANA NO HAOROAGAI

Objet : Agriculture et pêche secteur primaire et secteur lagonaire générale.
 Recherche des fonds
 valoriser l'alimentation local.
 Création d'emploi.
 Organiser des soirée type Boom, buvettes et bal
 Affaire de terre
 Elevage de poulailler et cochon
 Sociale
 Apiculture
 Sport
 Musique et Culture
Siège social : Otepa Hao Tuamotu
Déclaration du 25 septembre 2023 - *Récépissé*
 n° W9P1010929

Annonce n° 12454

TOUA O PUTONA

Objet : - constitution des notoriétés (en vue de partage foncière) ;
 - constitution des généalogies ;
 - levée de Fonds (vente de plats, ect..) ;
 - projet familiale : nettoyage des terrains, clôture, etc. ;
 - paiements géomètres ;
 - documents à retirer à la DAF : PV Bornages, fiches généalogique, compte hypo, etc..
Siège social : Punaauia PK 14,5 c/mer HART/SAGE
Déclaration du 26 septembre 2023 - *Récépissé*
 n° W9P1010935

ANNONCES DIVERSES

(Arrêté n° 2855 CM du 26/12/2018 modifié
 Arrêté 2856 CM du 26/12/2018
 Avis n° 23813 MEF/DGAE du 20 décembre 2022)

ENQUETES PUBLIQUES ET APPELS A PROJET

Annonce n° 87141

AVIS D'ATTRIBUTION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITE
 ADJUDICATRICE
 I.1) NOM ET ADRESSES
 Communauté de Communes des Îles Marquises
 Atuona BP 71
 98741 Hiva Oa
 Iles Marquises
 Polynésie française
 Téléphone : (689) 40 92 73 07

Courriel : contact@codim.pf

Représentant de l'autorité délégante pour mener les opérations de passation et de signature de la convention de délégation de service public : Monsieur le Président de la CODIM.

SECTION II : OBJET

II.1.1) INTITULÉ : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service public de l'électricité.

II.1.4) DESCRIPTION SUCCINCTE : L'avis d'attribution porte sur une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service de l'électricité sur le périmètre de la Communauté de Communes des Îles Marquises.

II.1.5) VALEURE TOTALE ESTIMÉE : 19 600 M CFP HT (montants de compensation au titre de la péréquation inclus)

II.1.6) INFORMATION SUR LES LOTS :

Ce marché est divisé en lots : Non

II.2.3) LIEUX D'EXECUTION DES PRESTATIONS : Communauté de communes des îles Marquises

II.2.4) DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les missions confiées au délégataire portent notamment sur :

- La conformité de l'énergie distribuée en termes de tension et de puissance ;
- La permanence de la distribution ;
- Le maintien en bon état du patrimoine et son renouvellement régulier ;
- La conception, la réalisation, le financement et l'exploitation des travaux concessifs définis par la convention ;
- Les interruptions du service programmées et de courtes durées ;
- Le respect des engagements vis-à-vis des usagers notamment en matière d'information, de délais et de simplification des démarches administratives ;
- La prise en compte des facteurs sociaux favorisant l'accès au service pour tous ;
- La recherche d'économies dans l'usage des énergies fossiles et la promotion d'énergies renouvelables ;
- La mise à disposition de données pour accompagner la transition énergétique.

Le délégataire aura la charge du financement des investissements concessifs, qui sera incluse dans les comptes de la délégation. Le mode de financement prévoit une valeur nette comptable nulle à l'échéance normale de la concession. Les ouvrages et équipements liés aux investissements concessifs sont donc des biens de retour, avec remise gratuite à l'échéance normale de la concession.

En outre, les charges financières suivantes sont mises aux frais du délégataire :

- Le rachat des énergies renouvelables produites en dehors du périmètre concédé ;
- Le rachat des stocks actuels, valeur estimée 40 M FCP ;
- Le rachat des indemnités de fin de contrat au titre de la valeur non amortie des biens, valeur estimée 247 M FCP.

II.2.5) CRITERES D'ATTRIBUTION

La concession est attribuée sur la base des critères décrits dans le règlement de consultation fourni aux candidats ayant été admis à proposer une offre.

II.2.7) DUREE DU CONTRAT : 240 mois

II.2.14) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le démarrage de la gestion du service est prévu au 1er janvier 2024. L'échéance de la concession sera fixée au 31 décembre 2043 ;

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) DESCRIPTION

Cette procédure d'attribution fait suite à l'avis d'appel public à concurrence d'une délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du service public de l'électricité des îles Marquises (annonce n°23626 du JOFF publié le 11 novembre 2022).

SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION

V.2.1) DATE DE LA DÉCISION D'ATTRIBUTION DE LA CONCESSION :

Date de délibération d'attribution de la concession : 21 août 2023

Date de signature du contrat de concession : 15 Septembre 2023

V.2.2) INFORMATIONS SUR LES OFFRES :

Nombres d'offres reçues : 2

V.2.3) NOM ET ADRESSE DU CONCESSIONNAIRE :

ÉLECTRICITÉ DE POLYNÉSIE / Puurai – BP 8021 – 98702 FAA'A

N° RCS : TPI 21 177 B / N° Tahiti : E24750

TEL : (689) 40 86 77 77 / FAX : (689) 40 83 44 39 / Email : edp@engie.com

Identité du représentant habilité : M. Thierry LEHARTEL, Directeur Général

La société Électricité De Polynésie sera substituée par une structure juridique dédiée avant le 15 décembre 2023.

V.2.4) INFORMATIONS SUR LA VALEUR DE LA CONCESSION ET LES PRINCIPALES MODALITÉS DE FINANCEMENT :

Valeur initiale totale estimée de la concession : 19 600 M CFP HT (montants de compensation au titre de la péréquation inclus)

Valeur totale de la concession : 23 600 M CFP HT (montants de compensation au titre de la péréquation inclus)

Recettes provenant du paiement de redevances : 8 930 M FCP HT

Dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité : 11 260 M FCP HT

SECTION VI :

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le contrat de concession est consultable sur place et sur rendez-vous à l'adresse suivante :

M. David Makiehitu TAMARII

Annexe de la Communauté de Communes des îles Marquises

Cité administrative de Taiohae – Nuku Hiva – Iles Marquises – Polynésie Française

Mail : maki.tamarii@codim.pf

Tel : (689) 87 28 55 84

VI.4.1) – INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS

Le tribunal administratif de Polynésie française est l'instance chargée des procédures de recours :

- Avenue Pouvana'a-a-Oopa 98713 Papeete

- Tél. : (689) 40 50 90 25

- Fax : (689) 40 50 90 32

- <http://polynesie-francaise.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 26 septembre 2023